

Le

Madame, Monsieur le Député,

En ma qualité de citoyen, je vous demande solennellement d'user du pouvoir qui est le vôtre en tant que député de la Nation pour lancer au parlement la procédure de destitution d'Emmanuel Macron, en application de l'article 68 de la Constitution.

En vertu de cet article, les parlementaires peuvent en effet se constituer en Haute-Cour et voter la destitution du président de la République « **en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat** ».

Comme une grande majorité de Français, je constate que les manquements de M. Macron à ses devoirs sont devenus foisonnants, évidents, graves et concordants, et qu'ils mettent désormais en jeu la paix civile en France, comme en témoignent notre mouvement des « gilets jaunes » et le profond soutien qu'il reçoit dans la population.

Depuis le début de son mandat, M. Macron n'a en effet pas cessé de se soumettre aux puissants tout en s'en prenant aux faibles, de brader les intérêts de la France, d'affaiblir l'unité nationale et la démocratie, et de piétiner le droit international, alors que ses devoirs les plus éminents lui commandaient de faire exactement l'inverse.

Parmi les « manquement à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat » commis par le président de la République – pour reprendre les termes de l'article 68 de la Constitution – j'attire tout spécialement votre attention sur les points suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

- 1) la paupérisation et la précarisation de pans entiers de la société française
 - 2) le bradage d'intérêts stratégiques et de services publics à l'étranger
 - 3) le dénigrement incessant des Français,
 - 4) le musèlement en sa faveur des médias audiovisuels du service public
 - 5) le travail de sape contre l'unité nationale
 - 6) la destruction programmée de milliers de communes françaises
 - 7) une politique visant à éroder constamment notre indépendance nationale et à dissoudre la France dans une Europe fédérale sous domination allemande
 - 8) la violation des droits du parlement et du droit international
 - 9) l'attitude guerrière visant à promouvoir un nationalisme continental européen qui menace la paix du monde
 - 10) le mépris constant avec lequel il traite la langue française et les pays de la Francophonie
- Le transfert d'une grande partie de la souveraineté française à l'Union européenne (et à l'Allemagne).

12°/ La signature du Pacte de Marrakech sur les migrations en refusant de demander l'accord du parlement ou celui du peuple français.

13°/ La domestication et la neutralisation du parlement.

14°/ La signature du traité d'Aix la Chapelle en refusant de demander l'accord du parlement ou celui du peuple français.

15°/ L'usage excessif de la force » du régime de Macron contre les gilets jaunes et le peuple Français (réforme des retraites en 2023).

16°/ Malversation financière du chef de l'État et le possible délit d'entrave à la justice. Macron a levé près de 16 millions d'euros entre mars 2016 et décembre 2017. Sa campagne a été financée pour moitié par environ 800 personnes. Plus de la moitié des dons viennent de Paris et de l'étranger.

17°/ Emmanuel Macron, premier président à s'afficher sur la profession de foi de la liste de son parti ALORS que selon la constitution française, il doit être le Président de tous les français. L'article 2 de la constitution : « son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » est bafoué.

18°/ Cession de 24 hectares de territoire français à Andorre sans l'accord des populations concernées, en violation de l'article 53 de la Constitution relatif à la consultation obligatoire des populations vivant sur un territoire français dont la souveraineté pourrait être transférée.

19°/ Les restrictions liberticides avec les prolongations sans cesse d'états d'urgence sanitaire sans l'avis des parlementaires ou l'avis du peuple souverain par référendum.

20°/ Le refus d'autoriser un certain nombre de traitements largement utilisés dans le monde, notamment à titre prophylactique ou aux stades précoces de la maladie du Covid 19.

21°/ L'obligation de masquer nos enfants dès 6 ans alors qu'aucune étude sérieuse et indépendante ne justifie cette mesure absurde et périlleuse pour leur santé.

22°/ L'explosion de notre dette publique.

23°/ La fermeture de 17900 lits d'hôpital sous le 1er quinquennat de Macron.

24°/ Le scandale du « Lancet » et la « fake news » de l'étude publiée sur l'hydroxychloroquine.

25°/ Le scandale du Remdesivir.

26°/ L'isolement de nos anciens notamment dans les Ehpad lors du 1er confinement et le scandale du Rivotril et du Midazolam.

27°/ La privation de liberté de notre jeunesse alors qu'ils sont très peu contaminés et contaminants.

28°/ la « dangerosité » des fichiers mentionnant les opinions politiques, appartenances syndicales et données de santé.

29°/ La mise en place du pass vaccinal contraire à notre constitution : la liberté y est citée 17 fois alors que la santé n'est pas citée.

30°/ La suspension de plus de 15000 soignants et plus de 5000 pompiers par simple refus de se faire injecter 3 doses alors que les injections ne protègent pas la transmission.

31°/ Le refus d'appliquer l'arrêt de la Cour de justice de l'UE (CJUE) qui estimait que le droit français du renseignement et l'obligation de conservation généralisée et indifférenciée de l'ensemble des données de connexion (IP, localisation, etc.) étaient contraires aux droits fondamentaux.

32°/ Le recours des cabinets extérieurs comme McKinsey est en très forte augmentation et coûte des milliards aux contribuables : marchés publics, mépris des procédures -gaspillage de nos impôts -copinage - privatisation de l'État - incompétence. Soupçons de fraude pour les campagnes de Macron. Non seulement Macron s'est fait élire en obtenant un favoritisme médiatique scandaleux et totalement illégal mais il a probablement bénéficié, en plus, de financements illégaux organisés par McKinsey.

33°/ Bayrou a été proclamé grand dispensateur des parrainages pour qu'il y ait des candidats, ce qui est totalement inconstitutionnel.

34°/ La guerre en Ukraine et une valeur totale de 2,615 milliards d'euros d'équipements militaires à l'Ukraine dont 34 canons Caesar (5 millions d'euros pièce !) + 1,2 milliard d'euros donnés à la Facilité Européenne pour la Paix (FEP), soit un soutien de plus de 3,8 milliards d'euros entre le 24 février 2022 et le 31 décembre 2023 et plus de 2 milliards d'euros d'argent en violation de l'article 35 de la constitution.

35°/ Affaire Uber : assouplissement de la loi contre le financement du parti de Macron.

36°/ Abandon de notre souveraineté énergétique au profit d'un pays étranger hostile.

37°/ Haute Trahison de Macron en remettant les intérêts de la nation aux dirigeants d'un pays étranger hostile. Macron a décidé de se faire représenter par le Chancelier Scholz à l'important sommet Union européenne / Asie Sud-est qui se tenait à Bruxelles en décembre 2022.

38°/ L'état mental de Macron n'est pas compatible avec l'exercice de son mandat.

39°/ La crise sur la réforme des retraites

40°/ Des CRS sans RIO empêchent les citoyens de circuler alors qu'ils n'ont commis aucun délit ni aucune infraction, cela viole nos libertés de circulation et c'est anticonstitutionnel.

41°/ La cartographie des affaires sous Macron prouve qu'il bafoue les institutions de la République française et que la macronie est une organisation mafieuse.

42°/ Sur la réforme des retraites, Macron agit exactement comme un tyran. Cette attitude de Macron bafoue explicitement l'article 3 de la Constitution.

43°/ Dominique Rousseau, professeur de droit public à l'université Paris Panthéon-Sorbonne confirme les violations de la Constitution de Macron et rappelle que le président de la République ne décide pas, il doit «arbitrer» !

44°/ Restrictions de liberté de manifester, proximité de la justice avec l'exécutif, rhétorique de «l'ennemi intérieur» multiples rappels à l'ordre par l'Europe ou l'ONU. Les grands principes définissant les démocraties illibérales peuvent bel et bien s'appliquer au modèle français, analyse la juriste Eugénie Mérieau.

45°/ Le Parquet national financier a déposé une plainte soupçonnant le gouvernement d'avoir menti sur le dossier des autoroutes. Le PNF estime que le gouvernement cherche à dissimuler les coulisses de la prolongation des concessions à des entreprises privées !

46°/ Dictature en Catimini : Une audience devant le tribunal administratif de Lille a confirmé l'existence d'un fichier listant les personnes interpellées lors des manifestations contre la réforme des retraites, certaines avec leurs opinions politiques. C'est absolument illégal.

47°/ En bâillonnant l'Assemblée, Macron en fait une chambre d'enregistrement comme le Parlement de Pyongyang en Corée du nord

48°/ Searchlight (Basé aux îles Caïman et propriétaire du groupe aéronautique toulousain Latécoère) a obtenu l'effacement de 183 millions d'euros de dettes dont 60% de prêts garantis par l'Etat.

49°/ Emeutes en France : Macron (et Borne) n'ont pas respecté le triple devoir absolu de la séparation des pouvoirs.

50°/ Les mensonges de Macron

51°/ 15 ambassadeurs et hauts diplomates se sont rebellés au MAE pour dénoncer «LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE MACRON QUI PRÉSENTE UN DANGER POUR LA FRANCE ET SES RESSORTISSANTS».

52°/ Vente à l'étranger de fleurons industriels.

Vous trouverez tous les détails et les sources sous ce lien : <https://urlz.fr/qJb3>

Il n'y a qu'un seul moyen de mettre un terme à cette liste déjà bien trop longue des méfaits, des inconduites scandaleuses et des manquements graves à ses devoirs que M. Macron a commis en 7 ans de mandat.

Ce moyen, c'est la destitution du président de la République prévue par l'article 68 de la Constitution, que je vous demande solennellement, Madame/ Monsieur le Député, de bien vouloir mettre en œuvre immédiatement avec vos collègues de l'Assemblée nationale.

Je crois utile de vous signaler que nous rendrons publique votre décision en la matière, de même que sera rendue publique la liste exhaustive des réponses de chacun de vos collègues députés et sénateurs, membres du Parlement.

Cette liste publique permettra aux Français de savoir quel député et quel sénateur préfère soutenir Macron et quel député et quel sénateur préfère soutenir le peuple.

Elle permettra en particulier de faire la différence, parmi les parlementaires qui affirment soutenir le mouvement des "gilets jaunes", entre ceux qui le font devant une caméra par simple opportunisme, et ceux qui sont prêts à engager la seule action juridique réelle permettant d'empêcher Macron de continuer à nuire : la destitution.

Dans l'attente de votre prompt réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame le Député, l'expression de mes salutations républicaines.

Signature